

04.10.2005 - 10:30 Uhr

Situation sur le marché des places d'apprentissage en septembre 2005

(ots) - La situation sur le marché des places d'apprentissage reste crispée de manière analogue à l'année dernière. Le nombre de places proposées a certes augmenté dans de nombreux cantons, mais la demande est également toujours plus importante. Variant d'une région à l'autre, la situation est plus critique dans les grandes agglomérations, à Zurich, Bâle et Berne notamment. On constate également des différences sensibles entre les domaines professionnels, indique l'enquête effectuée à mi-septembre auprès des cantons.

Les données récoltées en septembre auprès des cantons indiquent que le nombre de places d'apprentissage est suffisant au niveau national. La situation est toutefois tendue, car la répartition des places dans les différentes branches et régions ne correspond pas toujours à la demande. Si une pénurie se fait ressentir dans la vente, le high-tech, les arts visuels et la santé, des places proposées sont au contraire difficilement pourvues dans les domaines de la construction et de l'artisanat notamment. Enfin, la disponibilité des entreprises à former des apprentis a encore progressé cet été, notamment en Suisse romande et au Tessin, régions où l'attribution des places d'apprentissage s'est poursuivie jusqu'en septembre.

De nombreuses actions de promotion sont en cours dans divers cantons. Elles visent à augmenter le nombre de places d'apprentissage pour l'année prochaine et un accent particulier est porté sur les mesures d'intégration. Tous les partenaires collaborent étroitement à la réussite de ces mesures. Pour sa part, la Confédération soutient de nombreux projets cantonaux.

Formulaire de contrat d'apprentissage unifié

Cette rentrée 2005 est en outre marquée par l'introduction au niveau national d'un formulaire de contrat d'apprentissage unifié. Celui-ci contient, en deux pages, toutes les données pertinentes pour un contrat. Il facilite ainsi grandement la procédure d'engagement en permettant notamment de conclure un contrat d'apprentissage sans recourir à quelque autre document. Les données spécifiques à un canton ou à une branche peuvent faire l'objet d'un document complémentaire.

Le formulaire a été élaboré cet été par l'OFFT en collaboration avec la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP), l'Office fédéral de la statistique (OFS) et les organisations du monde du travail. Le document est disponible sur le site Internet de la CSFP: www.csfp.ch.

Renseignements complémentaires:

Hugo Barmettler, centre de prestations Formation professionnelle,
tél. 031 323 20 29, hugo.barmettler@bbt.admin.ch
Jacques Filippini, secteur Communication, tél. 031 323 04 59,
jacques.filippini@bbt.admin.ch